

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions spécifiques aux espèces

Espèces aquatiques

POISSON-CARDINAL DE BANGGAI (*PTERAPOGON KAUDERNI*)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté six décisions liées les unes aux autres et portant sur le poisson-cardinal de Banggai (*Pterapogon kauderni*) comme suit :

À l'adresse de l'Indonésie

17.259 *L'Indonésie devrait mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion pour veiller à la durabilité du commerce international de Pterapogon kauderni, et faire rapport sur les progrès d'application de ces mesures au Comité pour les animaux, à sa 30^e session.*

À l'adresse du Secrétariat

17.260 *Sous réserve de financement externe, le Secrétariat commande une étude en vue d'évaluer les effets du commerce international sur l'état de conservation de Pterapogon kauderni et de préconiser des mesures de conservation et de gestion adaptées, s'il y a lieu.*

17.261 *Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux, à sa 30^e session, les résultats de l'étude dont il est question dans la décision 17.260.*

À l'adresse du Comité pour les animaux

17.262 *À sa 30^e session, le Comité pour les animaux examine le rapport sur les progrès soumis par l'Indonésie conformément à la décision 17.259, ainsi que les résultats de l'étude mentionnée dans la décision 17.260, et fait des recommandations à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

À l'adresse des Parties donatrices et d'autres organisations concernées

17.263 *Les Parties donatrices et autres organisations pertinentes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sont invitées et encouragées à fournir un appui à l'Indonésie et au Secrétariat en faveur de la mise en œuvre des décisions 17.260 à 17.262.*

3. Comme il est demandé dans la décision 17.260, le Secrétariat a sollicité des bailleurs de fonds susceptibles de financer l'étude, tout en leur rappelant l'appel à l'appui à l'Indonésie figurant dans la décision 17.263. Au moment de la rédaction du présent document (mai 2017), le Secrétariat est heureux d'annoncer que l'Union européenne a confirmé son soutien financier pour la mise en œuvre de cette décision, dans le cadre d'un projet intitulé « Mise en œuvre des résolutions et décisions de la CoP17 de la CITES », pour lequel le

Secrétariat souhaite exprimer sa gratitude. Le Secrétariat discute également des possibilités de cofinancement avec d'autres donateurs potentiels. Des informations actualisées sur l'état de financement de la mise en œuvre de la décision 17.260 seront données oralement lors de la présente session du Comité pour les animaux.

4. Le Secrétariat souhaite également informer le Comité que l'Indonésie a l'intention de soumettre des précisions sur son plan d'action national révisé pour le poisson-cardinal de Banggai pour examen à la présente session.

Recommandation

5. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note du présent document.